

Bordereau de signature

Décision lancement étude et signature convention URHAJ

Signataire	Date	Annotation
Paula Bratuleanu	02/12/2022	Action : Visa
Georges Tambaud	02/12/2022	Action : Visa
Etienne Glémot	02/12/2022	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Etienne GLÉMOT</u> (CC DES VALLEES DU HAUT-ANJOU) , émis par <u>Certinomis - AA et Agents</u> , valide du 06 nov. 2020 à 16:37 au 21 oct. 2023 à 12:16.
Paula Bratuleanu	05/12/2022	Action : Fin de circuit

Dossier de type : Actes // Décision du Président Habitat

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20221209-2022-115DC-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

DECISION n°2022-115DC

Objet : Lancement d'une étude sur les besoins en habitats jeunes sur le territoire de la Communauté de communes

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la construction et de l'Habitation ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions dudit conseil au Président ;
Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;
Vu le plan d'action N°22 de la démarche RSO de la CCVHA « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;
Vu l'axe 1 du projet de territoire de la CCVHA dit « Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire » ;
Vu l'avis de la commission solidarités en date du 13 octobre 2022 ;

CONSIDERANT les enjeux liés à l'habitat des jeunes sur le territoire de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT que suite à des études réalisées par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Pays de la Loire au début des années 2010, une résidence de 15 logements a été ouverte au Lion d'Angers en 2015 ;

CONSIDERANT que la capacité d'accueil de la résidence a été confortée par 6 logements en 2019 ;

CONSIDERANT que la résidence affiche toujours complet et qu'une dizaine de demandes a été refusée en 2022 ;

CONSIDERANT que le Programme local de l'Habitat en cours d'élaboration confirme la nécessité de développer une offre complémentaires à la résidence Habitat Jeunes du Lion d'Angers ;

CONSIDERANT la nécessité de quantifier le besoin, l'Union Régionale pour l'Habitat des jeunes Pays de la Loire a été sollicité pour la réalisation d'une étude à échelle intercommunale ;

CONSIDERANT la proposition de convention ci-jointe ;

CONSIDERANT que le coût de cette étude est estimé à 22 200€ ;



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU**

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS
tél. 02 41 95 31 74

contact@valleesduhautanjou.fr
www.valleesduhautanjou.fr

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20221209-2022-115DC-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

DECIDE

Article 1er :

- approuver le lancement d'une étude permettant de quantifier le besoin en habitats jeunes sur le territoire ;
- approuver la convention de partenariat entre l'Urhaj et la CCVHA ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire ;
- imputer les dépenses à l'article 2031.

Article 2 : Le Président

- Certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Le Lion-d'Angers, le 1er décembre 2022

Le Président,
Etienne GLEMOT

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20221209-2022-115DC-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022